



droit d'auteur et contrefaçon

Par **habito**, le **08/06/2019 à 22:14**

j'ai rédigé il ya 5 ans des cours de formation professionnelle qui ont été cédés avec droit d'auteur (protection de 10 ans) à une entreprise de formation à distance. En 2017 un nouveau référentiel du diplôme ainsi que l'intitulé du diplôme ont été modifiés mais pas dans leur globalité (il existe encore des ressemblances). Une autre entreprise de formation veut acheter mes services pour que je leur rédige de nouveaux cours pour ce même diplôme de formation professionnelle. Sachant que je me base sur le référentiel et que je suis tenue de mettre les mêmes intitulés qui eux n'ont pas été modifiés. Suis-je dans ce cas de figure dans la contrefaçon ou ai-je le droit d'écrire de nouveaux cours qui seront bien évidemment différents au niveau de l'expression et du contenu mais pas du thème .

Par **Visiteur**, le **08/06/2019 à 22:19**

Merci de respecter les conditions générales du site.

B O N J O U R

Par **habito**, le **08/06/2019 à 22:54**

Bonsoir excusez moi je croyais qu'il fallait aller sujet directement et que nous étions limités en mot j'ai compris la leçon